



LISTE DE VÉRIFICATION POUR L'AUTOÉVALUATION DE LA PROTECTION ALIMENTAIRE INSTALLATIONS DE MANUTENTION DU GRAIN

N° d'exemplaire non contrôlé

Commission canadienne des grains
Bureau de vérification du processus et d'accréditation
Services à l'industrie
303, rue Main, pièce 900
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3C 3G8

Table des matières

Utilisation de la présente liste de vérification	3
Détermination des risques.....	4
Sécurité matérielle de l'installation	6
Accès à l'installation	7
Procédures concernant le personnel	9
Procédures de réception et d'expédition	11

Liste de vérification pour l'autoévaluation de la protection alimentaire Installations de manutention du grain

La première partie de l'élaboration d'une bonne pratique d'exploitation de protection alimentaire consiste à effectuer une autoévaluation de vos pratiques actuelles en matière de sécurité et de protection alimentaires. Cette autoévaluation vous aidera à déterminer si vous avez déjà des politiques et des procédures en place pour prévenir l'altération intentionnelle. De plus, elle servira également à titre de guide pour vous aider à mettre en œuvre de bonnes pratiques d'exploitation de protection alimentaire.

La présente liste de vérification ne constitue pas une liste exhaustive; elle a pour but de servir d'outil d'orientation pour l'évaluation de la conformité de votre installation au PP-015 : Protection alimentaire. Vous pourrez rencontrer des secteurs ou des actifs essentiels propres à votre installation non compris dans cette liste de vérification qui pourraient être vulnérables à l'altération ou à la contamination intentionnelle. Vous pourriez de même conclure que votre installation a traité de risques pour la protection alimentaire de manière non suggérée dans la présente liste de vérification. La meilleure façon d'utiliser cette liste de vérification est de la comparer aux pratiques actuelles de votre installation en ajoutant des mesures de sécurité si des lacunes sont décelées et en omettant les recommandations qui ne s'appliquent pas à votre installation ou si d'autres mesures couvrent le risque de manière adéquate.

Utilisation de la présente liste de vérification

Chaque section porte sur un actif ou un processus qui pourrait être à risque et liste une série d'options qui pourraient être exercées pour améliorer la sécurité de cet actif ou de ce processus. Les options de sécurité pour chaque section comprennent notamment une ou n'importe quelle combinaison des options fournies.

Si « non » est sélectionné pour une option de sécurité, on recommande fortement que vous envisagiez mettre en œuvre des politiques, des procédures et des infrastructures pour cet actif ou ce processus particulier à votre installation. Certaines options pourraient ne pas être réalisables pour votre installation ou pourraient être jugées excessives pour votre exploitation (p. ex. installation de clôtures autour de votre installation, caméras de surveillance vidéo). Si cela est le cas, vous devrez tenir compte des questions suivantes :

1. Si cette mesure de sécurité n'est pas mise en œuvre, quel est le risque pour l'actif ou le processus?

2. Y a-t-il d'autres mesures de sécurité qui sont en place ou peuvent être mises en œuvre afin de réduire le risque d'atteinte à la sécurité de cet actif ou bien?

Détermination des risques

Pour déterminer si un actif ou un processus est à risque, il faut réfléchir à ces actifs et biens de la perspective d'un attaquant qui souhaite faire du tort. Vous devez repérer les cibles les plus attrayantes pour une attaque ainsi que les points les plus vulnérables de l'infrastructure ou de l'exploitation de votre installation. Une fois que vous avez déterminé les actifs ou les processus les plus à risque, vous pourrez ensuite consacrer davantage de ressources à réduire la probabilité d'atteintes à la sécurité au sein de votre installation.

L'utilisation d'un modèle d'évaluation des risques, comme le modèle de l'ACIA présenté à la figure 1, pourrait aider à évaluer l'importance d'une atteinte à la protection alimentaire. Cela pourrait vous aider à décider où les ressources sont les mieux affectées dans le cadre du plan de protection alimentaire de votre installation.

Si vous répondez « non » aux questions de la liste de vérification, vous devez tenir compte des questions suivantes :

- Quelle est la probabilité qu'une attaque se produise si cette mesure n'est pas mise en place?
- Quelle est la gravité des conséquences en cas d'attaque?

La probabilité d'occurrence représentée sur l'axe vertical (Figure 1) désigne la chance qu'une attaque se produise. La probabilité d'une atteinte à la sécurité augmente à mesure que le contrôle sur les actifs et les processus diminue.

La gravité des conséquences présentée sur l'axe horizontal (Figure 1) désigne l'impact de la contamination ou de l'altération sur la santé humaine. La gravité des conséquences est répartie en trois catégories :

Faible – aucuns soins médicaux requis

Moyenne – soins médicaux requis, rétablissement complet du consommateur prévu

Élevée – soins médicaux requis, aucune chance de rétablissement du consommateur

Pour déterminer les risques d'altération ou de contamination intentionnelle, combinez les résultats de la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences. Les résultats varient selon la probabilité que l'altération ou la contamination intentionnelle se produise et la gravité des conséquences.

↑ Probabilité d'occurrence	Élevée	A	Mi	Ma	C
	Moyenne	A	Mi	Ma	Ma
	Faible	A	Mi	Mi	Mi
	Négligeable	A	A	A	A
		← Faible Moyenne Élevée →			
		← Gravité des conséquences →			

Ce modèle comporte quatre niveaux de risque :

Acceptable (A) – très faible probabilité de risque

Mineur (Mi) – faible niveau de risque

Major (Ma) – niveau de risque moyen

Critique (C) – niveau de risque élevé

Selon le résultat de votre évaluation des risques, vous pourrez devoir déterminer si une autre mesure de sécurité atténuera ce risque ou si d'autres mesures de sécurité sont nécessaires. Il est impossible d'éliminer tous les risques, mais vous devez veiller à ce que les risques soient réduits à un niveau acceptable.

Lorsque vous remplissez cette liste de contrôle, effectuez l'analyse des risques pour chaque section à laquelle vous avez répondu « non », puis consignez la justification de votre mesure d'atténuation des risques. Il peut s'agir simplement d'avoir une autre mesure de sécurité en place pour protéger le processus ou le bien. Si vous constatez qu'un processus ou un bien n'est pas traité de manière adéquate, vous pourriez devoir mettre en œuvre d'autres mesures de sécurité.

Sécurité matérielle de l'installation

Résultat visé : Des barrières physiques et des éléments dissuasifs sont installés pour dissuader les intrus et empêcher l'accès à l'installation

Évaluation : Quel type de mesures de sécurité matérielle sont en place à votre installation afin d'empêcher l'accès non autorisé aux secteurs ou aux actifs essentiels type de votre exploitation?

	Oui	Non	S/O
Tous les points d'entrée non surveillés (portes, fenêtres, accès par le système de ventilation) à l'installation sont sécurisés au moyen de verrous, de sceaux ou de capteurs			
Éclairage de sécurité dans les zones à risque élevé et les zones mal éclairées			
Éclairage activé par le mouvement dans les zones à risque élevé			
Dispositifs et alarmes de détection de mouvement surveillés par une entreprise ou un entrepreneur de sécurité hors site			
Équipement de surveillance vidéo dans les zones à risque élevé			
Patrouilles de surveillance effectuées par une entreprise de sécurité sous contrat			
Clôture de périmètre autour de l'installation avec barrières verrouillées			

Analyse et atténuation des risques :

Accès à l'installation

Résultat visé : L'accès aux actifs ou aux processus qui sont vulnérables à l'altération et à la corruption est restreint aux personnes non autorisées

Évaluation : Quel type de mesures de sécurité opérationnelle sont en place à votre installation afin d'empêcher l'accès non autorisé aux secteurs ou aux actifs essentiels type de votre exploitation?

	Oui	Non	S/O
Désignation des zones vulnérables ou des secteurs à risque élevé à titre de zones d'accès restreint (p. ex. aires d'entreposage des produits chimiques, accès au système de services publics, zones d'entreposage de documents confidentiels) et contrôle de l'accès à ces zones			
Maintien des horaires des quarts de travail des employés pour veiller à ce que les superviseurs sachent quels employés seront sur place			
Restriction de l'accès des employés aux secteurs et aux actifs essentiels d'une installation selon les fonctions de l'employé			
Désignation des zones précises à des fins de stationnement, gardant le stationnement des employés séparé du stationnement des visiteurs			
Exigence pour tous les visiteurs, entrepreneurs et fournisseurs de s'inscrire auprès d'un représentant désigné de l'entreprise à l'arrivée			
Exigence pour tous les visiteurs, entrepreneurs et fournisseurs d'être accompagnés sur les lieux			

Analyse et atténuation des risques :

Évaluation : De quelle façon le déroulement du processus de manutention du grain est-il sécurisé dans votre installation?

	Oui	Non	S/O
Une évaluation préopérationnelle des lieux et de l'équipement est effectuée afin de les inspecter pour déceler les signes d'altération, de vandalisme ou d'atteinte à la sécurité			
Les échelles extérieures sont verrouillées et l'accès à ceux qui est restreint			
Le puits de réception est couvert et sécurisé lorsqu'il n'est pas utilisé (p. ex. après les heures)			
Les goulottes d'évacuation du grain sont sécurisées lorsqu'elles ne sont pas utilisées			
Les bacs et les contenants d'entreposage sont sécurisés lorsqu'ils ne sont pas utilisés			
Les portes du hangar d'entretien, de la remise d'outils et des aires d'entreposage des produits chimiques sont sécurisées			
L'accès à la salle de contrôle de l'installation est restreint			
L'accès à l'alimentation électrique de l'installation (p. ex. panneaux électriques, générateurs) est restreint			
Les renseignements générés par ordinateur sont protégés; les renseignements sont protégés par mot de passe; des logiciels antivirus sont installés et mis à jour; et des copies de sauvegarde des données sauvegardées sont conservées hors site			
Les dossiers relatifs à l'inventaire du grain et des intrants autres que le grain sont tenus à jour			
Les documents physiques (documents, billets de pesée, connaissements, etc.) sont entreposés dans un endroit verrouillé			
L'accès aux clés de l'entreprise est restreint ou limité au personnel autorisé seulement			

Analyse et atténuation des risques :

Procédures concernant le personnel

Résultat visé : Procédures en place pour veiller à ce que les employés de l'installation sont peu probables de poser un risque de protection alimentaire pour l'installation ou son exploitation

Évaluation : Y a-t-il des procédures concernant le personnel de protection alimentaire en place à votre installation?

	Oui	Non	S/O
On demande le curriculum vitae de toutes les personnes faisant une demande d'emploi, on évalue leurs qualifications et on communique avec multiples références			
L'accès des employés à court terme et des employés saisonniers aux actifs et aux secteurs essentiels est restreint			
Élaboration et tenue à jour des horaires de travail			
Formation des employés en protection alimentaire et en politiques et procédures de sécurité, notamment les personnes avec qui communiquer en cas d'urgence, les zones d'exploitation à risque élevé et l'emplacement des points de fermeture des services publics. Formation offerte régulièrement aux nouveaux employés et à titre de rappel aux employés existants			
Les employés sont formés pour signaler les activités ou les comportements suspects, l'équipement mal placé et les matériaux ou les appareils suspects			
Les superviseurs et la direction sont formés pour être attentifs aux maladies atypiques et aux problèmes de santé des employés			
Lorsque les employés sont mis à pied ou donnent leur démission, l'identification de l'employé, les clés des installations, les cartes d'accès, le téléphone cellulaire et les autres appareils électroniques de l'entreprise sont retournés			
Lorsque les employés sont mis à pied ou donnent leur démission, tout accès à l'information (p. ex. comptes de courriel et d'ouverture de session d'ordinateur) est suspendu			
Lorsque les employés sont mis à pied ou donnent leur démission, les dossiers de l'entreprise sont mis à jour pour tenir compte de ce changement apporté à l'autorisation et les personnes-ressources du client sont informées du changement apporté à l'autorisation			
Les entrepreneurs travaillant sur les lieux sont informés des règles de sécurité de l'installation et des zones de l'installation auxquelles ils ont accès			
L'accès des conducteurs de camion livrant du grain et des intrants autres que du grain est limité aux zones de réception seulement			

L'accès à l'installation en dehors des heures de travail est limité aux employés autorisés			
Il est interdit aux employés et aux entrepreneurs d'apporter des objets personnels non nécessaires pour effectuer leur travail dans l'aire de manutention du grain			

Analyse et atténuation des risques :

Procédures de réception et d'expédition

Résultat visé : Le grain d'arrivée, le grain de sorite et les intrants autres que le grain ne sont pas des cibles possibles d'altération ou de contamination intentionnelle

Évaluation : Quelles procédures sont en place à votre installation pour assurer la sécurité des opérations de réception et d'expédition?

	Oui	Non	S/O
L'entreprise a un programme d'approbation des fournisseurs en place pour l'achat des intrants autres que le grain			
L'entreprise a un programme d'approbation des producteurs en place pour l'achat du grain			
Le grain est inspecté à la réception pour déceler tout signe de contamination ou d'altération			
Les intrants autres que le grain sont inspectés à la réception pour déceler tout signe de contamination ou d'altération			
L'aire de réception, y compris le puits, est inspectée dans le cadre des procédures de démarrage de l'installation			
Des affidavits de transport sont requis avant la réception du grain à l'arrivée au silo			
Les véhicules de transport (wagons, contenants, camions) sont inspectés avant le chargement du grain à des fins d'expédition			
Des sceaux d'inviolabilité sont apposés sur toutes les expéditions sortantes et le numéro du sceau est consigné sur les documents d'expédition sortante			
L'accès aux zones de réception et aux quais de chargement est surveillé			
Les biens impropres à la consommation et contaminés sont isolés de manière à minimiser la probabilité de compromis des autres biens			
Des mesures et des procédures de sécurité en place à tous les lieux d'entreposage hors site et publics			

Analyse et atténuation des risques :